

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES-2

Délibération n° 2018-12-19/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize décembre deux mil dix-huit, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau, M. Franck Thiebaut à partir de la délibération n° 2018-12-19/01, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, M. Damien Metzlé, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, M. Alexandre Richefort, Mme Johanne Ledanseau, M. Didier Blanchard, M. Jean-Paul Élédo, M. Pierre-François Brisabois, Mme Leah Goldfarb.

Ont donné procuration :

Mme Magali Lamir à M. Pascal Thévenot, M. Franck Thiebaut à M. Olivier Poneau jusqu'à l'approbation du compte rendu des actes administratifs, Mme Régine Belon à Mme Michèle Menez, Mme Dominique Gaulupeau à Mme Chantal Lacauste, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Anne Herbert-Bertonnier à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Odile Novel, M. Omid Bayani à M. Bruno Larbaneix, M. Stéphane Lambert à Mme Nathalie Normand, M. Marouen Touibi à M. Alexandre Richefort, M. Mickaël Auscher à M. Bruno Drevon, Mme Véronique Michaut à M. Pierre-François Brisabois, M. Amroze Adjuward à Mme Leah Goldfarb, M. Jean-Charles Orsini à M. Didier Blanchard.

Absente non représentée :

Mme Nathalie Lorien

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne Ledanseau.

Objet : budget principal 2018 - Décision modificative n° 2.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2018-12-19/01

Objet : budget principal 2018 - Décision modificative n° 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU le budget primitif de la Commune pour l'année 2018, approuvé par sa délibération n°2017-12-20/08,

VU sa délibération n° 2018-06-27/07 adoptant la décision modificative n° 1 au budget principal 2018,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources, Aménagement Urbain et Solidarités- Qualité de vie, réunies en séance le 10 décembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à divers ajustements de crédits budgétaires,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité avec 6 abstentions (M. Blanchard, Mme Michaut, M. Brisabois, M. Adjuward, Mme Goldfarb, M. Orsini),

APPROUVE la décision modificative n° 2 au budget de la Commune 2018, telle que détaillée dans la maquette annexée jointe et en synthèse dans les tableaux ci-dessous :

Fonctionnement :

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
014	73916	Contribution au redressement des finances publiques	592 100,00 €	
014	739222	FSRIF	-347 100,00 €	
	023	Virement à la section d'investissement	-245 000,00 €	

Investissement :

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
16	165	Dépôts et cautionnements	1 000,00 €	
16	16878	Autres dettes	-1 000,00 €	
23	238	Avances – Mandat Louvois	385 000,00 €	
23	2313	Constructions – VEFA Louvois	3 300 000,00 €	
23	2313	Constructions – VEFA Louvois		3 930 000,00 €
23	2313	Constructions – Louvois	3 840 000,00 €	
23	238	Avances – Mandat Louvois		3 840 000,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement		-245 000,00 €

Délibération n° 2018-12-19/01

Objet : budget principal 2018 - Décision modificative n° 2.

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.

Fait et délibéré en séance le 19 décembre 2018.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
le Maire de Vélizy-Villacoublay atteste
que le présent document est exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20181219-DEL_18_12_19_01-DE

Accusé certifié exécutoire

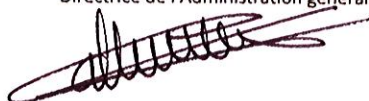
Réception par le préfet : 21/12/2018

Affichage : 21/12/2018



Pascal Thévenot
Maire

Pour le Maire, par délégation,
Florence Catherine
Directrice de l'Administration générale



Résumé de l'acte

078-217806405-20181219-DEL_18_12_19_01-DE

Numéro de l'acte : DEL_18_12_19_01
Date de décision : mercredi 19 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : budget principal 2018 - Décision modificative n° 2.
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Nathalie SUET
AR reçu le : 21/12/2018
Numéro AR : 078-217806405-20181219-DEL_18_12_19_01-DE
Document principal : 99_AU-01 - Budget Ville - DM 2.pdf

Historique :

21/12/18 09:11	Reçu	Dominique DROUIN
21/12/18 09:11	En cours de transmission	
21/12/18 09:12	Transmis en Préfecture	
21/12/18 09:20	Accusé de réception reçu	
21/12/18 10:56	Accusé de réception reçu	Dominique DROUIN